

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

Pétition présentée en vertu de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)

Projet d'agrandissement du Parc Baldwin, impliquant la fermeture de la rue Terrasse-Mercure

Début de la période de signature de pétition (90 jours)

Avis est donné que :

Un projet de pétition a été déposé le 15 avril 2019 en vertu du droit d'initiative prévu dans le *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)* (ci-après « Règlement 05 056 ») aux fins de demander une consultation publique sur l'objet libellé comme suit:

Projet d'agrandissement du Parc Baldwin, impliquant la fermeture de la rue Terrasse-Mercure

Ce projet de pétition ayant été jugé recevable, une réponse confirmant sa recevabilité a été transmise le 1^{er} mai 2019 aux représentants du groupe ayant déposé le projet de pétition. Copie de cette réponse a été déposée au conseil d'arrondissement le 6 mai 2019.

Conformément à l'article 10 de l'annexe B du Règlement 05-056, la période de signature de la pétition est annoncée ci-dessous:

Début et durée de la période de signature de la pétition :

Le Règlement 05-056 prévoit que la période de signature de la pétition est de 90 jours débutant le jour de la publication du présent avis. **La période de signature de la pétition débute ainsi le 31 mai 2019 et prend fin le 29 août 2019.**

Conditions de conformité de la pétition :

Pour être conforme, la pétition doit :

- être signée par au moins 4535 personnes habiles à signer la pétition.
- être présentée au moyen de l'outil fourni par la Ville aux fins de l'exercice en ligne du droit d'initiative, et ce, conformément aux spécifications qui y sont indiquées. Aucune autre forme de pétition ne sera reçue.

De plus, toutes les signatures doivent être obtenues au cours de la période de signature prévue dans le présent avis.

Personnes habiles à signer une pétition :

Est habile à signer une pétition, toute personne physique âgée de 15 ans et plus vivant sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Toute personne qui signe la pétition doit déclarer solennellement rencontrer ces critères.

Signature de la pétition :

Pour plus d'information sur cette pétition, vous pouvez communiquer avec madame **Guylaine Croteau**

- Courriel : petitiontm@gmail.com

Effet du dépôt d'une pétition conforme :

Le dépôt d'une pétition conforme obligera la tenue d'une consultation publique, sur l'objet ci-haut décrit.

Pour des renseignements additionnels sur l'exercice du droit d'initiative : **<https://beta.montreal.ca/participation-citoyenne>**

Fait à Montréal, le 31 mai 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx